



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 3 février 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 26 décembre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, David Le Doussal, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Stéphane Guillevin, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Danièle Kha
Christophe Couic, absent à partir de 21 heures, a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Patrick Vaineau, absent à partir de 20h40, a donné pouvoir à Yvette Metzger
Françoise Cordroch a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Géraldine Guet

**13. CONVENTION ENTRE LA VILLE DE QUIMPERLE ET QUIMPERLE
COMMUNAUTE POUR LA MISE A DISPOSITION DU DIRECTEUR DU
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE**

Exposé :

Sur le territoire de Quimperlé Communauté, l'enseignement musical est assuré par six écoles de musique, cinq d'entre elles fonctionnant sous forme associative.

A Quimperlé, l'enseignement musical est assuré, en gestion municipale, par le Conservatoire de musique et de danse.

Afin d'optimiser le fonctionnement des lieux d'enseignement musical présents sur son territoire, et d'aboutir à terme à une cohérence pédagogique territoriale, tarifaire et financière, Quimperlé communauté a organisé le regroupement des écoles par leur mise en réseau et la mise en œuvre d'un projet pédagogique proposant notamment un parcours global d'études harmonisé.

Une convention de partenariat entre Quimperlé communauté et les écoles de musique membres du réseau a été rédigée à cet effet et approuvée par délibération du Conseil communautaire en date du 20 décembre 2012.

Outre la volonté de permettre au plus grand nombre de bénéficier d'un enseignement musical diversifié, de qualité et de proximité, d'autres axes d'intervention constituent les enjeux forts du projet d'organisation de la pratique musicale :

- soutenir et encourager les pratiques artistiques collectives,
- renforcer le lien avec le milieu scolaire et permettre ainsi un premier accès à une pratique artistique au plus grand nombre d'enfants du territoire,
- favoriser les rencontres entre amateurs et professionnels,
- constituer un support dynamique de la vie musicale de la Cité en trouvant une résonance et des expressions dans la vie sociale locale,
- soutenir l'innovation pédagogique et la création artistique,
- former un nouveau public en renforçant les liens avec les lieux de diffusion.

La présente convention, établie pour trois ans, a pour objet de définir les modalités de coopération (missions, conditions d'emplois, rémunération, contrôle et évaluation de l'activité), entre la Communauté d'Agglomération et la Ville de Quimperlé pour la mise à disposition du directeur du Conservatoire de Musique et de Danse de la Ville de Quimperlé, soit un temps non complet équivalent à 40% d'un temps plein (14 heures semaine).

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Avis favorable de la commission ressources humaines du 22 janvier 2016

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



**Pour expédition conforme,
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.**

lll